Modifications février 2010

Après le Roi et les Membres de la Famille Royale

- 1. Cardinaux
- 2. Doyen du Corps Diplomatique
- 3. Président du Parlement Européen
- Président de la Chambre et Président du Sénat (alternativement 2ème mardi d'octobre 4. (pair) Chambre, (impair) Sénat)
- 5. Président Permanent et membres du Conseil Européen (chefs d'Etat et de Gouvernement)
- 6. **Premier Ministre**
- 7. **Vice-Premiers Ministres**
- 8. Président et membres du Conseil de l'Union Européenne
- 9. Ministre des Affaires Etrangères (si présence de diplomates étrangers).
- Président de la Commission Européenne, Président de l'Assemblée OTAN et Secrétaire 10. général de l'OTAN (alternance au 1^{er} septembre de chaque année)
- 11. Ministres à portefeuille étrangers
- Ministres à portefeuille belges **12.**
- Ambassadeurs étrangers accrédités en Belgique 13.
- Président de la Cour internationale de Justice de La Haye 14.
- 15. Président de la Cour de Justice de l'Union Européenne
- Présidents de la Cour constitutionnelle (2) 16 a.
- 16 b. Premier Président et Procureur général de la Cour de Cassation
- 16 c. Premier Président de la Cour des Comptes et Premier Président et Auditeur général du Conseil d'Etat (suivant l'ancienneté)
- **17.** Présidents du Vlaams Parlement, du Parlement de la Communauté française, du Parlament der Deutschsprachigen Gemeinschaft, du Parlement wallon et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (1)
- 18. Vice-présidents et membres de la Commission de l'Union Européenne
- 19. Ministres-présidents des Gouvernements des Communautés et Régions (1)
- Membres des Gouvernements des Communautés et Régions (3) 20.
- 21. Secrétaires d'Etat fédéraux + Commissaires du Gouvernement
- 22. Secrétaires d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale
- 23. Ministres d'Etat belges
- 24. Juges à la Cour Internationale de Justice de La Haye
- 25. Juges, Avocats Généraux et Greffier en Chef de la Cour de Justice de l'Union Européenne
- Représentants permanents auprès de l'Union Européenne et Représentants permanents 26. auprès de l'OTAN (alternance au 1^{er} septembre de chaque année)
- 27. Chefs de missions auprès de l'Union Européenne et auprès de l'OTAN

⁽¹⁾ suivant l'âge

⁽²⁾ Cour constitutionnelle : alternativement 01 septembre (pair) : N, (impair) : F

Les membres des Gouvernements des Communautés et Régions sont classés entre eux (3) dans cet ordre; les premiers classés de chaque Gouvernement sont les cinq premiers, les deuxièmes classés de chaque Gouvernement sont les cinq suivants et ainsi de suite. Dans chaque bloc de cinq, ils sont classés conformément au classement de leurs Présidents respectifs comme en (1).

- 28. Président du Conseil Supérieur de la Justice (4)
- 29. Princes et Ducs du Salon bleu (chefs de famille)
- 30. Membres du Comité de direction de la Cour (5)
- 31. Dame d'Honneur de la Reine, Grand Maître de la Maison de le Reine Fabiola, Dame d'Honneur de la Reine Fabiola
- 32. Président de la Banque Européenne d'Investissement
- 33. Président du Comité Economique et Social européen
- 34. Président du Comité Militaire de l'OTAN
- 35. Chef de la Défense
- 36. Commandants en Chef des Forces alliées en Europe (SACEUR), dans l'Océan Atlantique (SACLANT), dans la Manche (CINCHAN)
- 37. Généraux circonscriptionnaires dans leur circonscription et pour les cérémonies nonmilitaires
- 38. Premiers Présidents des Cours d'Appel et Premiers Présidents des Cours du Travail
- 39. Procureurs généraux près les Cours d'Appel
- 40. Procureur du Parquet fédéral
- 41. Commissaire général de la Police fédérale
- 42. Représentants Militaires permanents et Chefs de Missions Militaires auprès de l'OTAN (Mil.Rep.)
- 43. Général commandant la Mission de liaison auprès de l'OTAN
- 44. Président du Parlement francophone bruxellois (COCOF)
- 45. Ambassadeurs étrangers accrédités à l'étranger
- 46. Président du comité de Direction au Service Public Fédéral Affaires étrangères (si revêtu du titre d'ambassadeur) et Ambassadeurs belges en poste (si présence de diplomates étrangers)
- 47. Membres honoraires du Comité de direction de la Cour, Grand Maréchal honoraire de la Cour, Maître des Cérémonies honoraire de la Cour
- 48. Aides de Camp du Roi dans l'exercice de leurs fonctions
- 49. Deputy Supreme Allied Commander Europe (SACEUR)
 Chef d'Etat-Major Supreme Headquarters Allied Powers Europe (SHAPE)
- 50. Gouverneurs de province (également hors de leur province, avec priorité pour le titulaire), Vice-gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, gouverneur adjoint du Brabant flamand
- 51. Premier Vice-Président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
- 52. Président de la Vlaamse Gemeenschapscommissie
- 53. Présidents des Conseils provinciaux
- 54. Présidents des Cours d'Assises ailleurs qu'au siège d'une Cour d'Appel, pendant la durée de la session
- 55. Commandants militaires de Province dans leur province pour des cérémonies non militaires
- 56. Chargés d'affaires étrangers (en pied ou ad interim)
- 57. Présidents des Conseils d'Administration des Universités
- 58. Président du Conseil National de la Politique scientifique

- (4) : alternativement 01 septembre (pair) : F, (impair) : N
- (5) : Chef de Cabinet du Roi, Intendant de la Liste Civile du Roi, Chef de la Maison Militaire du Roi, Chef du Protocole de la Cour, Chef du Departement Relations Extérieures, Chef du Departement Requêtes, Chef du Departement Economie, Social et Culturel, suivant l'ordre protocolaire du Palais

- 59. Recteurs des Universités
- 60. Administrateurs des Universités
- 61. Vice-chef de la Défense
- 62. Présidents et Directeurs des Académies Royales et Secrétaires perpétuels
- 63. Princes et Ducs du Salon bleu (mais pas avant des personnalités notoirement plus âgées ni avant des fonctionnaires, ou membres actifs de l'armée appartenant au même service qu'eux-mêmes et de grade ou d'ancienneté supérieure)
- 64. Président du Tribunal de Première Instance dans sa juridiction
- 65. Président du Tribunal du Travail dans sa juridiction
- 66. Président du Tribunal de Commerce de l'arrondissement
- 67. Procureur du Roi dans sa juridiction
- 68. Auditeur du travail dans sa juridiction
- 69. Commissaires d'arrondissement
- 70. Bourgmestre dans sa commune
- 71. Commandant militaire de la place dans son siège pour des cérémonies non militaires
- 72. Archevêque de Malines-Bruxelles (si pas cardinal), Evêques et évêques auxiliaires Président du Synode de l'Eglise Protestante Unie de Belgique Président du Consistoire Central Israélite de Belgique, le Grand Rabbin Président du Comité Central du Culte Anglican en Belgique Métropolite –Archevêque du Patriarcat Œcuménique de Constantinople Président de l'Exécutif des Musulmans de Belgique Présidens du Centre d'Action Laïque
- 73. Parlementaires membres des Bureaux et Questeurs
- 74. Parlementaires anciens Présidents des Chambres législatives
- 75. Parlementaires anciens Ministres
- **76.** Parlementaires
- 77. Membres des Parlements communautaires et régionaux
- 78. Parlementaires européens
- 79. Commandant des Palais Royaux, Secrétaire de la Reine, Chef de Cabinet adjoint du Roi, Conseillers à la Maison du Roi, Secrétaire de la Reine Fabiola, Conseillers à la Maison de la Reine Fabiola, Conseillers à la Maison du Prince Philippe, Conseillers à la Maison de la Princesse Astrid, Conseillers à la Maison du Prince Laurent
- 80. Médiateurs fédéraux
- 81. Membres de la Cour constitutionnelle Président, Premier Avocat Général, Conseillers, Avocats Généraux et Greffier en Chef de (ou près) la Cour de Cassation
- 82. Président, membres et Greffier en Chef du Conseil d'Etat et Président et membres de la Cour des Comptes
- 83. Membres du Conseil Supérieur de la Justice
- 84. Membres du Conseil Supérieur de la Défense
- 85. Président, Conseillers, Avocats Généraux et Greffier en Chef de la Cour d'Appel et Membres du Parquet fédéral
- 86. Président, Membres, Greffiers en Chef de la Cour du Travail
- 87. Généraux étrangers commandant une armée
- 88. Secrétaires Généraux des Institutions Européennes

- 89. Président du Comité de direction et de la Chancellerie du Premier Ministre
- 90. Présidents des Comités de direction des Services publics fédéraux et greffiers du Sénat, de la Chambre et des Parlements des Communautés et Régionaux
- 91. Lieutenants généraux ou Vice-amiraux belges en activité
- 92. Administrateur délégué du Bureau de Sélection et d'Orientation (SELOR)
- 93. Ministres plénipotentiaires belges en poste
- 94. Commissaires royaux
- 95. Directeurs généraux d'Organismes Internationaux
- 96. Secrétaire général de l'Union Economique Benelux
- 97. Hauts Magistrats honoraires et émérites
- 98. Ambassadeurs honoraires
- 99. Gouverneurs de province honoraires
- 100. Commissaires généraux des Expositions Internationales
- 101. Députés permanents, Conseillers provinciaux et Greffier provincial, dans leur province
- 102. Bourgmestres des chefs-lieux de Province, des grandes villes et communes
- 103. Gouverneur de la Banque Nationale
- 104. Président de la Commission Bancaire
- 105. Anciens Ministres non parlementaires
- 106. Dame d'Honneur honoraire de la Reine, Grand Maître honoraire de la Maison de la Reine Fabiola, Dame d'Honneur honoraire de la Reine Fabiola
- 107. Vice-Gouverneur de la Banque Nationale
- 108. Directeur général de la Société nationale des Chemins de Fer belges
- 109. Président du Comité Financier et Consulaire Européen Présidents des Comités Scientifiques et Techniques Européens
- 110. Président et Secrétaire du Conseil Central de l'Economie
- 111. Vice-Présidents et Directeurs Généraux de la Croix-Rouge de Belgique
- 112. Président de l'Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre et Président du Conseil supérieur des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre
- 113. Présidents des Grandes Associations de Presse
- 114. Parlementaires honoraires
- 115. Commandant honoraire des Palais Royaux, Secrétaire honoraire de la Reine, Chef de Cabinet adjoint honoraire du Roi, Conseillers honoraires à la Maison du Roi, Secrétaire honoraire de la Reine Fabiola, Conseillers honoraires de la Maison de la Reine Fabiola et des Maisons des Princes
- 116. Chefs de Cabinet
- 117. Directeurs généraux des Services publics fédéraux, Ministres plénipotentiaires de 1^{ère} classe à l'Administration Centrale. Chef du Protocole du Service Public Fédérale Affaires Etrangères (si Ministre plénipotentiaire de 2^{ème} classe), Chargés d'affaires belges en poste (si présence de diplomates étrangers), Directeurs généraux de la police fédérale
- 118. Président de la Commission permanente de la Police locale
- 119. Directeurs auprès de l'Union Européenne
- 120. Lieutenants généraux et Vice amiraux en retraite ou honoraires
- 121. Généraux majors ou Amiraux de Division en activité
- 122. Ministres plénipotentiaires belges de 1ère classe honoraires
- 123. Ministres Conseillers des Ambassades et Légations étrangères
- 124. Représentant Permanent adjoint et Secrétaire général adjoint de l'OTAN
- 125. Autres généraux au SHAPE
- 126. Consuls Généraux de carrière étrangers
- 127. Vicaires Généraux

- 128. Ministres plénipotentiaires de 2^{ème} classe à l'Administration Centrale, Inspecteurs Généraux, Directeurs d'Administration, Consuls Généraux belges en poste, Chefs de Cabinet adjoints, Commissaire maritime en chef
- 129. Chefs de la police locale, Directeurs généraux adjoints de la police fédérale
- 130. Général major honoraire et Amiraux de Division honoraires
- 131. Généraux de Brigade et Commodores
- 132. Attachés aux Maisons Royales belges Officiers d'Ordonnance du Roi et Officiers d'Ordonnance d'un Prince Royal belge, dans l'exercice de leurs fonctions
- 133. Ministres plénipotentiaires de 2^{ème} classe honoraires
- 134. Conseillers d'ambassades et attachés militaires étrangers
- 135. Professeurs ordinaires et Professeurs extraordinaires des universités
- 136. Membres des Académies Royales
- 137. Conseillers d'ambassade belges en poste et Consuls généraux honoraires
- 138. Consuls de carrière étrangers
- 139. Commissaires divisionnaires de la police fédérale
- 140. Colonels et Capitaines de Vaisseau
- 141. Ingénieur en chef-Directeur
- 142. Conseillers des Services publics fédéraux et Conseillers d'Ambassade à l'Administration
- 143. Bâtonnier de l'Ordre des Avocats en charge
- 144. Lieutenants-colonels et Capitaines de Frégate
- 145. Secrétaires d'Ambassade de 1^{ère} classe étrangers
- 146. Secrétaires d'Ambassade de 1ère classe et Consuls belges en poste
- 147. Membres du Tribunal de Première Instance
- 148. Membres du Tribunal du Travail
- 149. Membres du Tribunal de Commerce
- 150. Majors ou Capitaines de Corvette
- 151. Attachés des Services publics fédéraux et Secrétaires d'Ambassade de 1^{ère} classe à l'Administration
- 152. Bourgmestres en dehors de leur ville. Echevins et Conseillers communaux et Présidents des CPAS
- 153. Juges de Paix et Juges de Police
- 154. Secrétaires d'Ambassade de 2^{ème} classe étrangers et Consuls honoraires
- 155. Secrétaires d'Ambassade de 2^{ème} classe et Vice-Consuls belges en poste
- 156. Attachés d'Ambassades étrangers
- 157. Officiers subalternes. Attachés d'Ambassade belges à l'Administration
